

Règlement graphique n°2  
**Zonage**  
Chanteloup

Prescrit le 29 mai 2018  
Arrêté le  
Approuvé le  
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1 2 3 4 5

géostudio gamay  
Géomatics & Urbanisme

zAD  
ARCHITECTURE

capla  
ARCHITECTURE

Granville  
Terre & Mer  
Communauté de Communes

1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

Haie ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)

Cours d'eau (L. 151-23 CU)

Élément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L151-23 CU)

Espaces Boisés Classés (L113-1 CU)

Zone inondable (source DREAL)

Zone humide

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

